



PAR COURRIEL

Québec, le 16 septembre 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.328

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 10 septembre dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Plaintes relatives à la loi antitabac (lutte contre le tabagisme) que vous détenez concernant l'adresse suivante: 3864 rue Jean-Talon Est à Montréal. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 3